

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 13 octobre 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

L'an deux mil vingt-cinq,
Le treize octobre
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 29 septembre 2025, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents 8

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Nora ZARLENGA, membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Dans le cadre de la poursuite du projet éducatif global ayant pour objectif de lutter contre les inégalités, favoriser l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, à la découverte de la citoyenneté, à l'éducation et à l'environnement ; le Lieu d'Accueil Enfants Parents ainsi que son personnel a été transféré, depuis janvier 2023, à la Ville de Montbéliard au sein du service Enfance Jeunesse Education.

Le soutien à la parentalité est l'une des priorités inscrites au projet éducatif global. Dès lors, le Centre Communal d'Action Sociale poursuivra la mise à disposition du Lieu d'Accueil Enfants Parents et de ses agents à la Ville de Montbéliard afin d'exercer les fonctions de référents parentalité au sein du service Enfance Jeunesse Education.

La convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Montbéliard est jointe à la présente délibération. Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer la convention fixant les modalités de la mise à disposition des agents du Lieu d'Accueil Enfants Parents auprès de la Ville de Montbéliard.

Pour	:8
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 15 octobre 2025

Déposée en Sous-Préfecture le 16 octobre 2025

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**




I.AOUAD